



Communiqué de presse

Montpellier, le 22 juillet 2021

La chambre régionale des comptes Occitanie a contrôlé les comptes et la gestion de la commune d'Aigues-Vives (Gard).

Commune d'Aigues-Vives : des insuffisances dans la conduite et le suivi de projets significatifs

La chambre régionale des comptes publie le rapport d'observations définitives de la commune d'Aigues-Vives pour les exercices 2014 et suivants. Le rapport relève les résultats décevants de la commune tant en matière d'aménagement de la ZAC de la Volte que de valorisation de son patrimoine avec la maison Gaston Doumergue.

L'aménagement de la ZAC de la Volte, un projet accusant trois ans de retard

La commune s'est engagée en 2011 dans un projet de zone d'aménagement concerté, la ZAC de la Volte, qui accuse déjà trois ans de retard. Le suivi de la mise en œuvre du contrat signé avec le concessionnaire est insuffisant. La commune n'a par ailleurs pas pris de mesures spécifiques de nature à satisfaire à ses obligations en matière de prévention des conflits d'intérêt et de respect du principe d'impartialité de la commande publique.

La maison Gaston Doumergue, un patrimoine auquel le grand public n'a pas encore accès

Des crédits sont mobilisés depuis 2011 pour réhabiliter le bâtiment et inventorier le contenu de la maison Gaston Doumergue, un élément remarquable du patrimoine communal. A ce jour, seuls des élus et des étudiants y ont accès et la seconde phase des travaux intérieurs et de scénographie est en suspens depuis l'été 2019. Si elle veut éviter la perte du label « Maison des Illustres » en 2022, 10 ans après son obtention, la commune doit réactiver le comité de pilotage du projet afin de finaliser le plan de financement et formaliser les modalités d'ouverture au public.

Des réserves financières trop importantes en l'absence de projets d'investissement d'envergure

La situation financière de la commune est satisfaisante. Elle dispose de larges réserves, alimentées principalement par les ressources fiscales, qui ne sont pas consommées en l'absence de projets d'investissement nécessitant un besoin de financement important. Cette situation doit conduire la commune à ajuster ses taux de fiscalité.

Contacts presse : Didier Gory

didier.gory@crtc.ccomptes.fr ■ T +33 4 67 20 73 28 ■  [@crococcitanie](https://twitter.com/crcoccitanie)